RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 33CCB10D-C53D-48B6-91DE-45F05C8AE515

ABERDEEN BALANCED FRANCE 3 SCI
Société Civile Immobilière au capital de 7 851 000 euros
Siège Social : 8 avenue Hoche – 75008 Paris
818 093 551 RCS Paris

(Ci-après dénommée « **la Société** »)

_____

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIEES
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars,

Les associées de la Société, à savoir :

La Sociéte **OPCI Aberdeen Balanced France**, une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable sous la forme de société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 19 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 817 469 331, représentée par son Président la société abrdn Investments Luxembourg S.A., société anonyme d'un Etat membre de la CE ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen de droit Luxembourgeois, dont le siège sis 35a Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg est B 120 637, représentée par son Président M. Alban ARRIBAS, et

La Sociéte **Aberdeen Balanced France 7**, une société civile immobilière, dont le siège social est 8 avenue Hoche, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 913 178 349, représentée par la société Avenue Hoche Management (ci-après le « Gérant »), elle-même représentée par Mme. Sylvie WONG, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en sa qualité d'associé de la Société ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

représentant l'intégralité des 7 851 000 parts composant le capital social de la Société (ci-après les « Associées »),

ont pris, par acte sous seing privé, conformément aux dispositions statutaires, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire d'un montant de 5 500 000 euros, par émission au pair de 5 500 000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune, émises avec une prime d'émission par part de 9 euros ;
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Docusign Envelope ID: 33CCB10D-C53D-48B6-91DE-45F05C8AE515

Les Associées déclarent que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Les Associées adoptent par conséquent les résolutions suivantes à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associées, après avoir constaté que le capital social de la Société est intégralement libéré, décident de procéder à une augmentation du capital d'un montant de cinq millions cinq cent mille (5 500 000) euros pour le porter de sept millions huit cent cinquante et un mille (7 851 000) euros à treize millions trois cent cinquante et un mille (13 351 000) euros par la création de cinq millions cinq cent mille (5 500 000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro chacune émises au pair et augmentées d'une prime d'émission de neuf (9) euros par part à libérer intégralement par paiement des souscriptions de 55 000 000 euros sur le compte bancaire de la Société.

Aberdeen Balanced France 7 SCI renonce expressément à exercer son droit préférentiel de souscription et OPCI Aberdeen Balanced France déclare souscrire immédiatement et intégralement aux cinq millions cinq cent mille (5 500 000) nouvelles parts sociales et confirme avoir libéré intégralement le montant de sa souscription par paiement en espèces sur le compte bancaire de la Société. Les nouvelles parts sociales créées lui sont donc attribuées en totalité.

Les nouvelles parts sociales sont par conséquent créées à ce jour avec jouissance et sont complètement assimilées aux parts sociales anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts.

Les Associées constatent que l'augmentation de capital est définitivement réalisée.

A l'issue de cette opération, le capital social s'élève ainsi à treize millions trois cent cinquante et un mille (13 351 000) euros, divisé en treize millions trois cent cinquante et un mille (13 351 000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro chacune. A l'issue de cette opération, la prime d'émission sera de 49 500 000 euros.

DEUXIEME DECISION

Compte tenu de l'adoption de la décision précédente, les Associées décident de modifier les articles 6 et 7 des statuts :

En ajoutant un dernier paragraphe à l'article 6 rédigé comme suit :

« Par acte sous seing privé du 20 mars 2025, le capital social a été augmenté en numéraire d'une somme de cinq millions cinq cent mille (5 500 000) euros pour être porté à treize millions trois cent cinquante et un mille (13 351 000) euros, par la création de cinq millions cinq cent mille (5 500 000) parts sociales d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune assortie d'une prime d'émission de neuf (9) euros chacune. A l'issue de cette opération, la prime d'émission est de 49 500 000 euros »

Et en modifiant la rédaction de l'article 7 comme suit :

« ARTICLE 7 - CAPITAL

Docusign Envelope ID: 33CCB10D-C53D-48B6-91DE-45F05C8AE515

Le capital social est fixé à la somme de treize millions trois cent cinquante et un mille (13 351 000) euros, divisé en treize millions trois cent cinquante et un mille (13 351 000) parts sociales d'un (1) euro chacune, intégralement souscrites par les associées et réparties entre elles comme suit :

- La société **OPCI Aberdeen Balanced France** 13 350 999 parts sociales immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 817 469 331

- La société **Aberdeen Balanced France 7** 1 part sociale
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 913 178 349

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 13 351 000 parts sociales

TROISIEME DECISION

Les Associées donnent tous pouvoirs à Sylvie WONG ou à tout autre employé de la société CITCO France aux fins d'effectuer ou faire effectuer toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur relatives aux décisions prises dans le cadre des présentes, y compris tous dépôts au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associées.



OPCI Aberdeen Balanced France
Associée
Représentée par son Président, la société abrdn Investments Luxembourg S.A.,
elle-même représentée par M. Alban ARRIBAS



Aberdeen Balanced France 7
Associée
Représentée par son Gérant, la société Avenue Hoche Management, elle-même représentée par
Mme. Sylvie WONG